



## Conditions de participation 4<sup>e</sup> Biennale internationale

La Société canadienne de l'aquarelle (SCA) vous invite à participer à sa **4<sup>e</sup> Biennale internationale** (ci-après : la Biennale). Cette Biennale consacrée à l'aquarelle est la plus importante exposition de ce genre dans l'Est du Canada. Elle regroupe une centaine d'œuvres peintes par des membres signataires de la SCA, ainsi que par des aquarellistes non-membres sélectionnés pour la qualité de leur travail (candidats découvertes).

La Biennale se déroulera **du 4 au 13 octobre 2024** à la salle Boréart, dans la magnifique ville de Granby.

**Date limite pour participer**  
**31 mai 2024**

### Admissibilité

**Membres signataires** Tous les membres signataires de la SCA peuvent inscrire un maximum de deux (2) œuvres.

**Candidats « découvertes »** Tous les aquarellistes sont invités à présenter un maximum de trois (3) œuvres parmi lesquelles **une seule** sera sélectionnée par candidature retenue. Prendre note que les dimensions permises, hors cadre, peuvent varier entre 11 po x 15 po (280 mm x 380 mm) et 15 po x 22 po (380 mm x 560 mm).

### Conditions générales

Un dossier est réputé complet sur réception des frais d'inscription et du formulaire d'inscription (incluant les œuvres numérisées) (en ligne seulement).

Les documents acheminés par courriel doivent l'être à [aquarellesca@gmail.com](mailto:aquarellesca@gmail.com) et l'adresse postale de la SCA est celle qui apparaît au haut de ce document.

Toute œuvre présentée doit être :

- Une création entièrement originale
- Soumise conformément aux [Critères d'admissibilité d'une œuvre](#) de la SCA<sup>1</sup> ;
- Disponible pour toute la durée de la Biennale;
- Reproductible dans un but de promotion ;
- Offerte à la vente par l'entremise de la SCA ;
- Identique au fichier numérisé soumis, sous peine d'être refusée lors de sa réception par la SCA ;
- Assurée par l'artiste pour la durée de l'exposition, incluant le transport aller-retour et la livraison.

**Sélection des candidats découvertes** Le choix des candidats découvertes est déterminé par un jury composé de membres signataires de la SCA. Il est à noter que la décision du jury est irrévocable et qu'aucun remplacement de l'œuvre sélectionnée ne sera accepté. Les résultats de la sélection seront transmis aux candidats par courrier ou par courriel.

<sup>1</sup> Prendre note que la dimension maximale permise, hors cadre, est de 15 po x 22 po (380 mm x 560 mm) pour les candidats « découvertes ».

**Transport des œuvres** Les modalités concernant le transport des œuvres seront communiqués ultérieurement aux artistes exposant à la Biennale.

**Vente** Le prix de vente de chaque œuvre, incluant l'encadrement, est fixé par l'artiste dans le formulaire d'inscription et devrait correspondre à celui pratiqué en galerie. Toutes les aquarelles de la Biennale sont à vendre par l'entremise de la SCA et livrables une fois l'événement terminé. S'il y a vente, la SCA remettra à l'artiste 60% du prix fixé, après livraison de l'œuvre et réception du paiement entier.

### Assurance

Bien que la Société canadienne de l'aquarelle **ne dispose d'aucune assurance**, elle et ses partenaires s'engagent à manipuler avec le plus grand soin les œuvres de la Biennale. La SCA exige donc que **chaque artiste assume la totalité des risques** (feu, vol, vandalisme, accident ou tout autre désastre fortuit) en protégeant chacune de ses œuvres par une assurance personnelle pour toute la durée où l'œuvre sera en circulation (transport, exposition et livraison à l'acheteur le cas échéant). Conséquemment, chaque artiste exonère la SCA ainsi que ses partenaires et les dégage de toute responsabilité et de toute poursuite ou réclamation concernant la perte ou les dommages causés à l'une de ses œuvres.

### Coût de participation et Modalités de paiement

#### Membres signataires

- 1 œuvre: 40\$ taxes incluses
- 2 œuvres: 60\$ taxes incluses

#### Candidats découvertes

- 1 à 3 œuvres: 60 \$ taxes incluses

Le paiement doit être émis en devises canadiennes et peut être fait selon l'une des modalités suivantes :

#### Paiement en ligne

1. Accéder à notre boutique à l'adresse [www.aquarelle.ca/boutique](http://www.aquarelle.ca/boutique)
2. Sélectionner l'onglet « Paiement en ligne ».
3. Choisir le coût de participation applicable et payer.
4. Une facture sera émise ; reporter le numéro de la facture sur le formulaire d'inscription.

**Paiement par chèque ou mandat poste** Émettre le chèque ou le mandat poste à l'ordre de la Société canadienne de l'aquarelle et l'acheminer par la poste à l'adresse suivante :

581, rue Carrière  
Trois-Rivières, Québec  
G8T 7Y7

### Information supplémentaire

Pour plus d'infos, communiquer avec nous par courriel, à l'adresse [aquarellesca@gmail.com](mailto:aquarellesca@gmail.com)

Compter quelques jours afin d'obtenir un retour de correspondance.